



Signataire : Ana Roch

Date de dépôt : 30 novembre 2022

Question écrite urgente

La dissonance cognitive, une clé de l'endoctrinement

Il a été rapporté par des élèves du secondaire II à leurs parents qu'ils auraient été contraints d'assister dans le cadre des heures scolaires à des présentations de la part des sulfureux groupes d'activistes de la « sauvegarde » du climat, tels que « Extinction Rebellion », « actif-trafiC » ou encore le « collectif BreakFree », sous couvert de l'urgence climatique.

Si cela est confirmé, cette forme d'endoctrinement semble vouloir s'immiscer au sein du DIP. Faire la propagande de la désobéissance civile et de l'incitation à la délinquance ne me semble pas être une réponse valable à l'urgence climatique. Qui plus est auprès de jeunes gens en pleine recherche d'identité. En effet, on sait que les années entre 10 et 20 ans sont celles où se forge notre identité.

D'autre part, les parents sont extrêmement choqués que notre département de l'instruction publique genevoise fasse appel à des intervenants externes qui véhiculent de telles valeurs, et cautionne ces incivilités, comme endommager les biens publics, les œuvres d'art ou prendre la population en otage en se collant au bitume sur des axes routiers importants.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Le DIP peut-il confirmer que de telles interventions aient bien eu lieu au sein des classes du secondaire II, pendant les heures de cours ordinaires ?***
- ***Le DIP pense-t-il cesser toute forme d'endoctrinement sur la jeunesse scolarisée dans le canton qui prône la désobéissance civile ?***

- *Si cela se confirme, quelles mesures le DIP pense-t-il prendre pour le stopper ?*
- *Si cette démarche émane d'un professeur ou d'une direction d'établissement, quelle mesure compte prendre le DIP à l'encontre de ces personnes ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera à la présente.